

Vingt-huitième session du Comité de l'agriculture – Procédure de correspondance écrite

Point 2.4: Rapport de situation sur le Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2021-2025

Réponse du Secrétariat aux questions écrites du Comité

Le Secrétariat salue l'appui et la reconnaissance larges dont bénéficie la mise en œuvre du Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2021-2025, exprime ses remerciements à cet égard et invite tous les Membres à continuer d'appliquer cette approche volontariste en vue de réduire autant que possible et de maîtriser la résistance aux antimicrobiens dans les systèmes agroalimentaires. Il demeurera déterminé à mener les activités visées conformément à son mandat fondamental et selon l'approche «Une seule santé», en accord avec le domaine prioritaire du Programme (DPP) «Une seule santé» (AP 3) contenu dans le Cadre stratégique 2022-2031, ainsi qu'en étroite collaboration et en profonde synergie avec les membres du partenariat quadripartite.

Le Secrétariat a pris bonne note de l'appui des Membres au renforcement de la production et de l'utilisation de données sur la résistance aux antimicrobiens grâce à la création de la plateforme de données internationale intégrée de la FAO sur le suivi de la résistance aux antimicrobiens (InFARM) et l'intégration des éléments qu'elle contient avec d'autres données dans le cadre du système tripartite de surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens et de l'utilisation des antimicrobiens (TISSA). Au second semestre de 2022, les pays pourront contribuer à la mise en place de la plateforme de données InFARM en partageant leurs propres données et en participant à l'expérimentation du premier prototype. Cette phase pilote constituera un mécanisme permettant de recevoir des observations supplémentaires de la part des pays en vue d'affiner la plateforme avant son lancement mondial. De plus amples informations sont disponibles (en anglais) à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/antimicrobial-resistance/resources/database/infarm/en/>.

Le Secrétariat se félicite de l'appui de l'Australie et de l'Union européenne et saisit l'occasion qui lui est offerte pour communiquer davantage de renseignements sur l'intégration des données et des indications relatives à la résistance aux antimicrobiens et à l'utilisation des antimicrobiens qui proviennent de différentes organisations. Les membres du partenariat quadripartite se coordonnent de sorte que les données collectées par chaque organisation contribuent à la surveillance intégrée à l'échelle mondiale. Sur la base de l'accord entre les membres du partenariat quadripartite et du mandat fondamental de la FAO, les données relevant de la compétence de l'Organisation concernent la résistance aux antimicrobiens chez les animaux et dans les aliments ainsi que l'usage de pesticides antimicrobiens pour les cultures et d'autres végétaux. En coordination avec le partenariat quadripartite, l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) (fondée en tant qu'OIE) recueille régulièrement des données nationales sur l'utilisation d'antimicrobiens chez les animaux terrestres et aquatiques, et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en collecte sur la résistance aux antimicrobiens et l'utilisation d'antimicrobiens chez les humains. L'OMS, l'OMSA et la FAO partageront régulièrement des données agrégées provenant de leurs plateformes respectives en fonction de leur mandat et de leur domaine de compétence, dans le cadre du système TISSA.

Les suggestions du Chili et de la Suisse concernant le texte du rapport et les mesures préconisées par le Comité sont les bienvenues.

Le Secrétariat salue et remercie le Royaume-Uni pour ses observations et son appui. S'agissant d'évaluer l'efficacité des interventions, il réalise des enquêtes sur la mise en œuvre de certaines activités et tient les donateurs régulièrement informés des progrès accomplis dans la mise en œuvre des projets, y compris en faisant rapport sur les indicateurs de processus et d'impact qui figurent dans leurs cadres de suivi et d'évaluation. La mesure des impacts en matière de sensibilisation, de mobilisation ou d'adoption de pratiques est complexe et le Secrétariat reconnaît la nécessité de porter davantage d'attention à la conception des activités. En outre, il saisit l'occasion pour répondre à certaines des questions détaillées concernant les points suivants:

- a. Point n° 8. C'est la première fois que cet indicateur est calculé. Par conséquent, il reflète la situation de manière quantitative au moment où les données de l'enquête tripartite d'autoévaluation par pays sur la résistance aux antimicrobiens ont été publiées. Lorsque les indicateurs afférents aux prochaines périodes seront calculés, par référence croisée, une évaluation qualitative pourra être réalisée. Par ailleurs, un rapport en cours d'élaboration fournira une rétrospective et donnera des informations sur les progrès accomplis.
- b. Point n° 34. Le cadre de référence de la plateforme de partenariat a été élaboré par le partenariat quadripartite, il sera parachevé sous peu. Son adoption est prévue pour le troisième trimestre de 2022, ce qui permettra ensuite au partenariat quadripartite de le publier et d'en lancer la mise en œuvre. En parallèle, le partenariat quadripartite tient une série de consultations avec les parties prenantes – gouvernements, secteur privé et société civile – en vue de définir les domaines prioritaires de la plateforme.
- c. Point n° 36. Un rapport d'avancement annuel 2021 du Fonds fiduciaire multipartenaires pour la lutte contre la résistance aux antimicrobiens a été publié en mai 2022 en vue de faire mieux connaître le Fonds.

Le Secrétariat prend acte des observations du Japon et les accueille favorablement. La mise en œuvre des normes du Codex en rapport avec la maîtrise et la réduction de la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire est en cours de généralisation par l'intermédiaire du Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens. Le Secrétariat met l'accent sur le projet en faveur des textes du Codex sur la résistance aux antimicrobiens financé par la République de Corée, qui vise spécifiquement à faciliter l'adoption des normes du Codex par les Membres.

En réponse aux questions détaillées posées par l'Union européenne, le Secrétariat envisage d'élaborer des orientations sur l'usage prudent des agents antimicrobiens à des fins phytosanitaires dans le domaine de la production et de la protection des végétaux. En ce qui concerne la mise en œuvre des activités menées au titre de l'objectif 4, le rapport de la première session du Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture contient des recommandations à l'intention de la FAO qui visent le renforcement des activités relatives aux pratiques d'alimentation des animaux, la finalité étant de remplacer les antimicrobiens importants sur le plan médical qui servent d'activateurs de croissance et de réduire la nécessité des antimicrobiens. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces activités seront régulièrement communiqués au Sous-Comité et au Comité de l'agriculture.

Le Secrétariat salue et remercie l'Allemagne, l'Australie, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, les Pays-Bas, la République de Corée, le Royaume-Uni, la Suède et l'Union européenne de leur soutien financier continu à la mise en œuvre du Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2021-2025. Il se réjouit de toute contribution volontaire supplémentaire de la part des Membres.